

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de périmètre de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels en zone périurbaine (PAEN) sur le territoire des Gorges de l'Ardèche

Par arrêté n°2022-369-2 PAEN, le Président du Conseil départemental de l'Ardèche a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de création d'un périmètre de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels en zone périurbaine (PAEN) sur le territoire des Gorges de l'Ardèche, arrêté par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 13 janvier 2020

Dates et durée de l'enquête publique

Le projet de PAEN est soumis à enquête publique d'une durée de 32 jours consécutifs qui se déroulera du **lundi 3 octobre 2022 au vendredi 4 novembre 2022**.

Objet et périmètre de l'enquête publique

La présente enquête publique est conduite dans le cadre de la création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et périurbains sur le territoire des communes de Balazuc, Grospierrres, Labeaume, Lagorce, Lanass, Orgnac l'Aven, Pradons, Roche-colombe, Ruoms, Saint Alban Auriolles, Saint Maurice d'Ardèche, Sampzon, Vallon Pont d'Arc et Vogüé.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend une notice du projet, un atlas, le bilan de la concertation, les textes régissant l'enquête publique, les délibérations de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et du Département de l'Ardèche. Le dossier d'enquête publique comprend également les avis de la chambre d'agriculture de l'Ardèche et du syndicat mixte du pays de l'Ardèche méridionale (SCOT).

Commissaire enquêteur

Par décision n°E22000036/69 du 31 mars 2022, le Président du TA de Lyon a désigné Madame Isabelle CARLU en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique.

Siège de l'enquête publique

Les locaux du Conseil départemental de l'Ardèche, situés Hôtel du Département quartier de la Chaumette 07000 PRIVAS sont désignés comme étant le siège principal de l'enquête.

Consultation du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête publique du projet de PAEN sera consultable :

- en version informatique sur le site internet du Département : www.ardeche.fr

- en version papier dans les 16 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public, au siège de l'enquête publique, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- par voie électronique à l'adresse suivante : paen.desgorges@ardeche.fr

- sur les registres d'enquête papier établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible dans les 16 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous :

- par courrier postal à l'attention de Mme Isabelle CARLU

Commissaire enquêteur PAEN,

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

215 Rte de Vieille du Pont d'Arc – 07150 VALLON PONT D'ARC

Avec la mention « NE PAS OUVRIR »

Toute observation parvenue par courrier ou voie électronique après le jour et l'heure de clôture de l'enquête, soit le 4 novembre 2022 à minuit, sera jugée irrecevable.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences, pour informer le public, recueillir ses observations écrites ou orales sur le projet PAEN au lieu, jours et horaires définis dans le tableau ci-dessous.

Lieux de consultation du dossier	Adresses	Jours et horaires d'ouverture au public pour consulter le dossier	Jours et horaires des permanences de la commission d'enquête
Conseil départemental de l'Ardèche	Hôtel du Département Quartier La Chaumette 07000 PRIVAS	Du lundi au vendredi : 8 h – 12 h / 13 h 15 – 17 h	
Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche	215 Rte Vieille du Pont d'Arc, 07150 Vallon-Pont-d'Arc	Du lundi au vendredi : 9 h – 12 h 30 / 13 h 30 – 17 h	Lundi 3 octobre 2022 de 9 h – 12 h Vendredi 4 novembre de 14 h – 17 h
Mairie de Balazuc	19, Rue Guillaume le Troubadour 07120 BALAZUC	Mardi 4 octobre 2022 : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h Vendredi 7 octobre 2022 de 14 h - 17 h Mardi 11 octobre, Vendredi 14 octobre, Mardi 18 octobre, Vendredi 21 octobre et Vendredi 4 novembre 2022 : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h	
Mairie de Grospierrres	Le Village 07120 GROSPIERRES	Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi : de 13 h – 17 h	
Mairie de Labeaume	Place de l'église Le Village 07120 LABEAUME	Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h – 11 h30	
Maire de Lagorce	1, Place de la Mairie 07150 LAGORCE	Lundi, jeudi et vendredi de 14 h – 18 h Mardi de 14 h – 17 h	Mardi 18 octobre de 14 h – 16 h
Mairie de Lanass	100, Rue de la Mairie 07200 LANASS	Lundi de 9 h – 12 h Mardi de 9 h – 12 h / 13 h – 17 h Vendredi matin de 9 h – 12 h Fermé du lundi 10 au vendredi 14 octobre 2022	
Mairie d'Orgnac l'Aven	25, Route de Pont St Esprit 07150 ORGNAC L'AVEN	Mardi de 9 h – 12 h / 13 h 30 – 17 h Vendredi de 9 h – 12 h	
Mairie de Pradons	2620A, Route de Ruoms 07120 PRADONS	Lundi de 14 h – 17 h Mercredi 13 h 30 – 17 h Jeudi 14 h – 17 h / Vendredi 14 h – 18 h	
Mairie de Roche-colombe	55, Route de la Tour 07200 ROCHECOLOMBE	Mardi et jeudi de 9 h – 12h30 / 13 h 30 – 17 h	
Mairie de Ruoms	62, Rue Nationale BP 2 07120 RUOMS	Lundi au jeudi de 8 h 15 – 12 h / 14 h – 17 h Vendredi de 8 h 15 à 12 h	Vendredi 14 octobre de 9 h – 11 h
Mairie de Saint Alban Auriolles	30, Place Aristide Briand 07120 SAINT ALBAN AURIOLLES	Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h – 12 h	Jeudi 27 octobre de 9 h – 11 h
Mairie de Saint Maurice d'Ardèche	1, Place Terlin 07200 SAINT MAURICE D'ARDECHE	Mardi 8h – 12h / Vendredi 13h30 – 17h	Vendredi 7 octobre de 14 h – 16 h
Mairie de Sampzon	2177, Route du Rocher 07120 SAMPZON	Lundi et mardi de 9 h – 12 h	
Mairie de Vallon Pont d'Arc	1, Place de la Résistance 07150 VALLON PONT D'ARC	Lundi de 9 h – 12 h / 15 h -18 h Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h – 12 h	
Mairie de Vogüé	52, Grand Rue 07200 VOGUE	Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 10 h – 12 h / 13 h 30 – 16 h 30	

Clôture du dossier d'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête prévu, les registres seront transmis sans délai au commissaire enquêteur qui transmettra à M. le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche le dossier avec son rapport dans lequel figure ses conclusions motivées.

Consultation du rapport et des conclusions

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, relatifs à cette enquête, seront, à son issue, tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique : sur support papier à l'adresse du siège de l'enquête publique et sur le site internet du Département : www.ardeche.fr. Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication de ces pièces au Conseil Départemental de l'Ardèche.

Suite de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête publique, le périmètre définitif fera l'objet d'une délibération spécifique du Conseil départemental de l'Ardèche.

Information sur l'enquête publique

Tout information complémentaire sur le projet de plan et sur son rapport environnemental peut être obtenue en s'adressant au Département de l'Ardèche : Direction des Aménagement des Territoires – Mme Christine BENOIT – Quartier la chaumette – BP 737 – 07007 PRIVAS Cedex.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.